

Page : 1

Edition révisée n°: 0

Date: 8 / 7 / 2014

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

# **DECAPANT DECRASSANT**

3796000 - 3799001

#### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : DECAPANT DECRASSANT

**Code du produit** : 3796000 - 3799001

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usage** : Produit d'entretien pour tous carrelages.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : AVEL

Lombre

MAGNAC LAVALETTE 16320 FRANCE

Tel. +33 5 45 64 74 74 - Fax. +33 5 45 64 77 36

avel@avel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone : +33 5 45 64 74 74 (Horaire de bureau: Lundi-Vendredi 8h-15h GMT+1)

# 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : Xi; R38-41

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) Nº 1272/2008 (CLP)

Dangers pour la santé : Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (Skin Irrit. 2) H315

Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger (Eye Dam. 1) H318

2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement : Danger

**Mention de danger** : H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

Lombre MAGNAC LAVALETTE 16320 FRANCE

Tel. +33 5 45 64 74 74 - Fax. +33 5 45 64 77 36

• Généraux : P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

**AVEL** 



Page : 2

Edition révisée n° : 0

Date: 8 / 7 / 2014

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

# **DECAPANT DECRASSANT**

3796000 - 3799001

#### 2. Identification des dangers (suite)

Prévention : P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement

de protection des yeux, du visage.

• Intervention : P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau

et au savon.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contient : Hydroxyde de potassium - Tétra sodium éthylene diamine tétra acétique

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Non établi.

#### 3. Composition/informations sur les composants

Substance / Préparation : Préparation.

Substance(s) dangereuse(s) : Ce produit est dangereux.

3				0			
Nom de la substance		Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH Ref.	Classification
2-butoxyethanol (Butylglycol) [ EGBE]	:	> 5 < 10 %	111-76-2	203-905-0	603-014-00-0	01-2119475108-36-XXXX	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38
							Acute Tox. 4 (skin) _ H312 Acute Tox. 4 (inhal) _ H332 Acute Tox. 4 (oral) _ H302 Eye irrit 2 _ H319 Skin Irrit. 2 _ H315
Ammoniaque	:	> 0,1 < 1 %	1336-21-6	215-647-6	007-001-01-2		C; R34 N; R50
							Skin Corr. 1B _ H314 STOT SE 3 _ H335 Aquatic Acute 1 _ H400
Hydroxyde de potassium	:	>1 <5%	1310-58-3	215-181-3	019-002-00-8	01-2119487136-33	Xn; R22 C; R35
							Skin Corr. 1A _ H314 Acute Tox. 4 (oral) _ H302 Met. Corr. 1 _ H290
Tétra sodium éthylene diamine tétra acétique	:	>1 <5%	64-02-8	200-573-9	607-428-00-2	01-2119486762-27	Xn; R20 Xi; R41
							Eye Dam 1 _ H318 Acute Tox. 4 (oral) _ H332 Acute Tox. 4 (oral) _ H302

## 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Contact avec la peau : Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). En cas d'irritation cutanée : Laver

abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant

réutilisation. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes liés à l'utilisation : Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque une irritation cutanée.



Page: 3

Edition révisée n°: 0

Date: 8 / 7 / 2014

Remplace la fiche: 0 / 0 / 0

# **DECAPANT DECRASSANT**

3796000 - 3799001

#### 4. Premiers secours (suite)

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés

: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau. Sable.

Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Incendies avoisinants

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que

les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les secouristes** : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Aérer la zone.

**Pour les non-secouristes** : Eloigner le personnel superflu.

# 6.2. Précautions pour l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le

produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Stocker à l'écart des autres matières. Recueillir le produit répandu. Absorber le

produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que

l'argile ou la terre de diatomées.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle



Page: 4

Edition révisée n°: 0 Date: 8 / 7 / 2014

Remplace la fiche: 0/0/0

# **DECAPANT DECRASSANT**

3796000 - 3799001

#### 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation: Se laver soigneusement après manipulation.Se laver soigneusement après manipulation.

Mesures techniques de protection : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de

vapeurs.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien

ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Stockage - à l'abri de : Bases fortes. Acides forts. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Voir section 1.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Contrôle de l'exposition

**Protection individuelle** 











Protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

• Protection respiratoire : Porter un masque adéquat.

• Protection des mains : Porter des gants de protection.

• Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.

• Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

• Autres : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 8.2. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Aucune donnée disponible.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique à 20 °C: Liquide.Couleur: Incolore.Odeur: Ammoniaque.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.

Point de fusion [°C] : Aucune donnée disponible.

Point de décomposition [°C] : Aucune donnée disponible.

Aucune donnée disponible.



Page: 5

Edition révisée n° : 0

Date : 8 / 7 / 2014

Remplace la fiche: 0 / 0 / 0

# DECAPANT DECRASSANT

3796000 - 3799001

#### 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Température critique [°C] : Aucune donnée disponible.

Auto-ignition temperature [°C] : Aucune donnée disponible.

inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.

Point d'éclair [°C] : Aucune donnée disponible.

Point d'ébullition initial [°C] : Non applicable.

Point d'ébullition final [°C] : Non applicable.

taux d'évaporation: Aucune donnée disponible.Pression de vapeur [20°C]: Aucune donnée disponible.densité de vapeur: Aucune donnée disponible.

**Densité [g/cm3]** : 1.01 - 1.03 (25°C)

Densité relative, liquide (eau=1) : Aucune donnée disponible.

Solubilité dans l'eau : Aucune donnée disponible.

Log Pow octanol / eau à 20°C : Aucune donnée disponible.

Viscosité à 40°C [mm2/s] : Aucune donnée disponible.

#### 9.2. Autres informations

propriétés explosives : Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité supérieures [%] : Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité inférieures [%] : Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes. : Aucune donnée disponible.

### 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité : Non établi.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement

basses.

10.5. Matières à éviter

Matières à éviter : Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Lombre MAGNAC LAVALETTE 16320 FRANCE

Tel. +33 5 45 64 74 74 - Fax. +33 5 45 64 77 36

dangereux

: Fumées. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## **AVEL**

avel@avel.com



Page: 6

Edition révisée n°:0

Date: 8 / 7 / 2014

Remplace la fiche: 0/0/0

# **DECAPANT DECRASSANT**

3796000 - 3799001

## 11. Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques : Le produit n'a pas été complètement testé. Le risque calculé a été fait

conformément aux exigences de la réglementation de l'UE.

Toxicité aiguë

 Inhalation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

 Cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas Ingestion

remplis.

Corrosivité : Provoque des lésions oculaires graves.

Irritation : Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Mutagénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas Cancérogénicité

remplis.

Toxique pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition répétée

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas danger par aspiration

remplis.

remplis

#### 12. Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

Informations toxicologiques : Le produit n'a pas été complètement testé. Le risque calculé a été fait

conformément aux exigences de la réglementation de l'UE.

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

12.2. Persistance - dégradabilité

Persistance - dégradabilité : Non établi.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation : Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non établi.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB



Page: 7

Edition révisée n°:0 Date: 8 / 7 / 2014

Remplace la fiche: 0/0/0

# **DECAPANT DECRASSANT**

3796000 - 3799001

## 12. Informations écologiques (suite)

Résultats des évaluations PBT et

vPvB

: La substance/mélange ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT

ou vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

: • Ammoniaque : Log Pow octanol / eau à 20°C : -1.38 Sur les ingrédients

> Ammoniaque : - Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]: 15.2 Ammoniaque : - Admin. orale DL50 [mg/kg]: 350 Ammoniaque : CL50 96 Heures - poisson [mg/l] : .53 • Ammoniaque : EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : 60

Précautions pour l'environnement : Eviter le rejet dans l'environnement.

#### 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eviter le rejet dans l'environnement. Détruire conformément aux règlements de

sécurité locaux/nationaux en vigueur.

#### 14. Informations relatives au transport

## 14.1. Transport terrestre (ADR-RID)

Information générale : Non réglementé.

Non réglementé.

# 14.2. Transport par mer (IMDG) [English only]

Information générale : Non réglementé.

#### 14.3. Transport aérien (ICAO-IATA) [English only]

Information générale : Non réglementé.

## 15. Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations/législation

: S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité

: Les composants de ce produit ne sont pas soumis à restrictions.

**REACH Restrictions - Annexe XVII REACH Autorisation - Annexe XIV** 

: Les composants de ce produit ne sont pas soumises à autorisation.

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

: Elle n'a pas été effectuée. Évaluation de la sécurité chimique

avel@avel.com



Page: 8

Edition révisée n°:0

Date: 8 / 7 / 2014

Remplace la fiche: 0/0/0

# **DECAPANT DECRASSANT**

3796000 - 3799001

#### 16. Autres informations

Révision : Révision - Voir : \*

: PBT: persistant, bioaccumulable et toxique Abréviations et acronymes

vPvB: très persistant et très bioaccumulable

Liste des phrases R pertinentes (

chap. 3)

: R20 : Nocif par inhalation.

R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R22: Nocif en cas d'ingestion. R34 : Provoque des brûlures. R35 : Provoque de graves brûlures. R36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H en section 3

Liste du texte complet des Positions- : H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315: Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Sources des données utilisées

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

## Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

• Symbole(s)



Symbole(s) · Xi · Irritant

: R38 : Irritant pour la peau. • Phrase(s) R

> R41 : Risque de lésions oculaires graves. : S2 : Conserver hors de portée des enfants.

Phrase(s) S

S25 : Eviter le contact avec les yeux.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec

de l'eau et consulter un spécialiste.

S39 : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer

l'emballage ou l'étiquette.

**Autres données** : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de transport provient de la fiche de données de sécurité sont conformes à la REACH (CE) Nº 1907/2006.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

## **AVEL**



Page: 9

Edition révisée n°: 0

Date: 8 / 7 / 2014

Remplace la fiche: 0 / 0 / 0

**DECAPANT DECRASSANT** 

3796000 - 3799001

Fin du document